



« CE QUI EST DIT
NE MEURT PAS. »

Le Griot DU JOUR

Chronique Quotidienne des Choses Vues et Entendues

MÉTÉO DES ÉTONNEMENTS



Ciel chargé sur le Delta intérieur et le Sud, avec des passages orageux attendus de Sikasso à Ségou en fin de journée. Chaleur lourde sur Gao et Tombouctou, où le vent tombe le soir. Les parapluies sortent plus vite que les bâches des étals.

N° 016 — ÉDITION DU MATIN

MARDI 4 AOÛT 2026

PRIX : 3 COLAS — mais ça vaut un grin entier

UN ACTIVISTE ET UN JOURNALISTE CONDAMNÉS À BAMAKO

★ *La chambre criminelle de la cour d'appel a condamné lundi Adama Diarra, dit « Ben le Cerveau », à cinq ans de prison dont un avec sursis ; le même jour, le journaliste Chahana Takiou a écopé de douze mois dont six ferme devant le pôle cybercriminalité.* ★



Image d'illustration : un marteau de juge posé sur son socle, en écho aux condamnations prononcées à Bamako
PHOTOGRAPHIE STUDIO TAMANI

La chambre criminelle de la cour d'appel de Bamako a rendu son verdict lundi 3 août 2026 dans le procès d'Adama Diarra, connu sous le nom de « Ben le Cerveau ». L'activiste a été condamné à cinq ans d'emprisonnement, dont un an avec sursis, rapportent Studio Tamani et Le Soft.

Selon Le Soft, l'intéressé était poursuivi pour « menaces et injures commises par le biais d'un système d'information ». Le dossier relevait de la juridiction d'appel, saisie après une première procédure engagée devant les juridictions spécialisées de la capitale.

Le même jour, le Pôle national de lutte contre la cybercriminalité a condamné le journaliste Chahana Takiou à douze mois d'emprisonnement, dont six mois ferme et six mois avec sursis, indiquent Le Soft et L'Eclair. Studio Tamani rapporte la même peine de douze mois.

Directeur de publication, Chahana Takiou avait été entendu sur le fond le lundi 27 juillet 2026 par les juges du pôle spécialisé, après plus d'un mois et demi de détention préventive, écrit Le Soft, qui a rendu compte de son audition à la barre.

Ces décisions interviennent quelques jours après la libération, samedi 1er août, de l'ancien Premier ministre Moussa Mara, détenu depuis le 1er août 2025 et sorti au terme de la partie ferme d'une condamnation prononcée par ce même pôle judiciaire, selon Le Soft.

Le pôle national de lutte contre la cybercriminalité occupe ainsi une place croissante dans l'actualité judiciaire bamakoise. Il a également examiné, le 20 juillet, le cas d'un ressortissant togolais poursuivi pour accès frauduleux à un système d'information, rapporte le même journal.

À ce stade, les articles consultés n'indiquent pas si les personnes condamnées lundi entendent former un pourvoi, ni dans quels délais. Aucune réaction de leurs conseils ni des parties civiles n'est rapportée par les sources disponibles.

Les deux affaires, jugées par des formations distinctes, partagent un même socle : l'usage de la parole en ligne et sa qualification pénale. Les suites procédurales détermineront si ces peines deviennent définitives ou si un nouvel examen est ouvert.

LE GRIOT DU JOUR, D'APRÈS STUDIO TAMANI, LE SOFT ET L'ESSOR

ÉDITION
EXTRAORDINAIRE !



Adama Diarra, dit « Ben le Cerveau », a été condamné à cinq ans dont un avec sursis par la cour d'appel de Bamako.

Il était poursuivi pour menaces et injures commises par le biais d'un système d'information, selon Le Soft.

Le journaliste Chahana Takiou a éclopé de douze mois dont six ferme devant le pôle cybercriminalité.

Il avait été entendu sur le fond le 27 juillet, après plus d'un mois et demi de détention préventive.

Les deux verdicts ont été rendus le même jour, lundi 3 août 2026.

CHRONIQUE DU FLEUVE

Par notre envoyé spécial
Le Scribe de Badalabougou

On dit que le tribunal est le seul endroit de Bamako où le silence coûte moins cher que la parole. Le clavier, lui, ne connaît pas cette arithmétique : il tape vite, il tape gratuit, et l'addition arrive plus tard. Nos anciens réglaient ces choses sous l'arbre à palabres, où chacun devait regarder l'autre en face avant de parler. L'écran, lui, n'a pas de visage à offrir. C'est peut-être là toute la différence.



« « La parole lâchée ne se rattrape pas, même à moto. » »

RÉACTIONS
(ET RETENUES)



UN HABITUÉ DU PALAIS DE JUSTICE DE BAMAKO :
« Deux verdicts le même jour, cela s'était rarement vu ici. »

UN SUPPORTER DES AIGLES DAMES. À CASABLANCA :
« Trois buts marqués, deux encaissés : le cœur n'a pas tenu en place. »

UN COMMERÇANT DE FORGHO. REVENU DU MARCHÉ :
« Ils voulaient les téléphones et les batteries, rien d'autre. »

UNE AGRICULTRICE DE LA ZONE OFFICE DU NIGER :
« Quinze pour cent sur le papier, c'est déjà beaucoup de papier. »

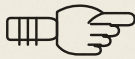
LE CLAVIER D'UN TÉLÉPHONE BAMAKOIS :
« On me reproche tout ; je ne fais que transmettre. »



PETITES ANNONCES
DE BAMAKO



- Cherche place dans un véhicule fiable pour rallier Kati aux heures de pointe. Patience fournie, klaxon non inclus.
- Jeune diplômé de Kita, formé à l'intelligence artificielle en trois jours, propose ses services. Références : trente camarades de promotion.
- Association de Ouëlessébougou recrute bras volontaires pour le curage mensuel. Biennale 2027 en ligne de mire, seaux à apporter.
- Supporter de Kita-Gare cherche compétition où encourager son quartier. S'abstenir si jets de projectiles attendus.
- Perdu : rendez-vous de visa à Bamako. Si retrouvé, prière de le réexpédier à Dakar.



LES AIGLES DAMES
BATTENT LE CAP-VERT

Victoire 3-2 dimanche à Casablanca, mais la CAN s'arrête pour Fatou Dembélé.

Les Aigles Dames ont dominé le Cap-Vert (3-2), dimanche à Casablanca, lors de leur deuxième sortie à la CAN féminine 2026, rapporte Journal du Mali. Après leur défaite face au Cameroun, elles restent en course pour les quarts de finale.

À quelques heures de cette rencontre, la sélection avait appris le forfait de Fatou Dembélé, blessée au genou lors d'un match amical, selon l'AMAP. La joueuse ne poursuivra pas la compétition avec le groupe engagé au Maroc.

VISAS AMÉRICAINS : LES
DOSSIERS PARTENT À DAKAR

Depuis le 1er août, les demandes maliennes encore recevables sont traitées au Sénégal.

Les demandes maliennes de visa américain encore recevables ne sont plus instruites à Bamako mais à Dakar depuis le 1er août, rapporte Journal du Mali. La réorganisation s'applique aux dossiers qui restent éligibles.

Selon le même journal, la plupart des délivrances demeurent suspendues. Le corpus disponible ne précise ni le nombre de dossiers concernés ni la durée prévue de cette centralisation régionale.

MAHINA : RIPOSTE VACCINALE
CONTRE LA ROUGEOLE

Quatre cas détectés ont déclenché une campagne du 30 juillet au 1er août à Bafoulabé.

Les autorités sanitaires ont lancé une campagne de vaccination contre la rougeole dans l'aire de santé de Mahina, cercle de Bafoulabé, après la détection de quatre cas, rapporte Studio Tamani.

Menée du 30 juillet au 1er août avec l'appui de Médecins sans frontières, l'opération vise les enfants à partir de neuf mois. Le bilan de couverture n'est pas encore communiqué par les services de santé.

NOUVELLES D'AFRIQUE



TOUBA : LE GRAND MAGALAU-DELÀ DU SÉNÉGAL

Le Grand Magal de Touba commémore le départ en exil de Cheikh Ahmadou Bamba, fondateur de la confrérie mouride, envoyé au Gabon en 1895 par l'administration coloniale française, rapporte l'AMAP.

Pour les fidèles, cet exil fonde la mémoire collective de la confrérie. La célébration dépasse les frontières sénégalaises et mobilise des communautés au-delà du pays, selon la même source.

NOUVELLES DU MONDE



L'INDE MISE 8,8 MILLIARDS SUR L'OFFSHORE

Le gouvernement indien a approuvé vendredi un programme national d'exploration pétrolière et gazière en mer de 840,84 milliards de roupies, soit 8,8 milliards de dollars, rapporte l'AMAP.

New Delhi présente cette enveloppe comme un levier de sécurité énergétique. Pour les pays importateurs, dont ceux du Sahel, toute évolution de l'offre mondiale d'hydrocarbures finit par se lire à la pompe.

LES CHIFFRES QUI PIQUENT



Peine prononcée contre Adama Diarra, dont un an avec sursis 5 ans

Peine prononcée contre Chahana Takiou, dont six mois ferme 12 mois

----- plus d'un mois et demi

INTERVIEW EXCLUSIVE
D'UN VIEUX POSTE DE RADIO DE BAMAKO



Q : On vous croyait remplacé par le téléphone.

R : Le téléphone parle à une personne. Moi, je parle à la cour entière, y compris à ceux qui font semblant de ne pas écouter.

Détention préventive du journaliste avant son audition sur le fond

Score des Aigles Dames face au Cap-Vert 3-2

Cas de rougeole détectés dans l'aire de santé de Mahina 4

Part des terres aménagées réservée aux femmes et aux jeunes par la loi 15 %

Jeunes formés à l'intelligence artificielle à Kita près de 30

Recrutements abrogés à l'INPS, selon Le Soft 114

Programme indien d'exploration offshore 8,8 milliards de dollars

Verdicts commentés avant d'être lus en entier Beaucoup trop

LE MOT DU JOUR

« Sursis »

(nom masculin)

Partie d'une peine qui reste suspendue au-dessus de la tête, comme un toit de tôle mal cloué : elle ne tombe que si l'on secoue la maison.

Q : Qu'avez-vous diffusé hier ?

R : Les titres, les échos des régions, en français et en quatre langues nationales. Chacun attend son moment, et personne ne change de station entre-temps.

Q : Le sport vous intéresse-t-il ?

R : Dimanche, j'ai porté un match de Casablanca jusque dans une cour de Niaréla. Trois buts pour nous, deux contre. J'ai eu chaud, moi aussi.

Q : Une inquiétude ?

R : Mes piles. Le reste, je le supporte depuis quarante ans.

RIONS UN PEU !

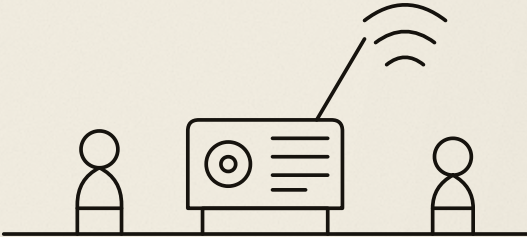
À Kita, trente jeunes ont appris à se servir de l'intelligence artificielle en trois jours. Le grin, lui, forme à l'intelligence collective depuis vingt ans — mais sans certificat.



LE DESSIN DU JOUR

par Le Griot du Jour

BAISSE UN PEU.
J'ATTENDS LES ÉCHOS
DES RÉGIONS.



ÉCOUTE DU SOIR
TTITRES À 19H
PILES NEUVES EXIGÉES

Dans la cour, le poste garde la parole que l'écran a rendue coûteuse.

EN BREF MAIS ENCORE PLUS FORT

- Niafunké : un corps d'homme non identifié, mains et pieds ligotés, a été découvert samedi dans le fleuve Niger ; une enquête est ouverte, selon l'AMAP.
- Gao : quatre hommes armés ont braqué samedi soir des commerçants revenant du marché de Forgho, dans la commune de Sonni Ali Ber, rapporte Studio Tamani.
- Kalaban-Coura : trois suspects interpellés après l'enlèvement de deux enfants, retrouvés sains et saufs, indique l'AMAP.
- Tombouctou : les FAMA annoncent avoir détruit lundi un camion de matériel logistique destiné à des groupes armés dans la zone d'Arch Hé.
- Bandiagara : le HCR a remis vendredi 31 juillet des cartes de réfugiés à des Burkinabè vivant dans la ville.
- San : KAVA de Kimparana a remporté samedi la 2e édition de la Coupe du Général d'Armée Assimi Goïta, au stade Marcel Dakouo.
- Kita : le district de football a suspendu le club de Kita-Gare de toutes compétitions après des incidents impliquant des supporters.
- Ouélessébougou : une opération mensuelle de curage a été lancée dimanche, en prélude à la Biennale 2027.
- Koulikoro : la Journée panafricaine des Femmes a été célébrée le 31 juillet autour de l'accès à l'eau et à l'assainissement.

PHRASE DE SAGE



« La bouche qui parle vite oblige les pieds à marcher longtemps. »
— Proverbe mandingue

ABONNEZ-VOUS !

Le Griot du Jour paraît chaque matin. Abonnement au numéro ou à l'année ; les brèves se lisent debout, les articles assis.

votre@adresse.ml

RECEVOIR LE JOURNAL

Chaque matin à 6 h, heure de Bamako, le journal complet en PDF dans votre boîte. Gratuit, désabonnement en un geste.

LE GRIOT DU JOUR — CE QUI EST DIT NE MEURT PAS.

Sources de cette édition : Studio Tamani · AMAP · Journal du Mali · Le Soft · L'Essor · Sabel Tribune · Sikafinance

Nous écrire : contact@griotdujour.com